



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 JANVIER 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze, le VINGT ET UN du mois de JANVIER, à 20H30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX.

ETAIENT PRESENTS :

BREUX-JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES – COELHO, Fernando RODRIGUES

CORBREUSE : Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Florence GUENIN, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS

LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH, Patrick FROGER, Dominique JAIN,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Maurice ROBIN, Claude VANNIER-RUHIER

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX

ROINVILLE S/S DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Roland MORANO, Jean-François THUMERELLE,

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie d'AUX de LESCOUT, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE, Pascal JAVOURET

1^{ère} convocation adressée le 06 janvier 2014

Ordre du jour et documents de travail transmis le 15 janvier 2014

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents 42

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013, ne fait l'objet d'aucune observation, il est donc approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé et les explications sollicitées pour chaque décision, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **VAUBESNARD : AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ESSONNE AMENAGEMENT**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

Par délibération en date du 27 juin 2012, le conseil communautaire a désigné ESSONNE AMENAGEMENT en qualité d'aménageur de l'ECO PARC DOURDAN NORD.

Préalablement à la concession, des études pré-opérationnelles ont été réalisées (urbanisme, voirie, réseaux, plans topo, études de sols...)

Le montant de ces études antérieures à la concession a été imputé sur le compte propre d'ESSONNE AMENAGEMENT et non pas sur le « compte de l'opération »,

Afin d'intégrer les dépenses des études pré opérationnelles au bilan de l'opération, la signature d'un avenant est nécessaire ;

Ces opérations figureront au BP 2014 en dépenses et en recettes ;

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu copie intégrale de projet d'avenant ;

Après avoir entendu le rapporteur, Les conseillers communautaires ayant pris connaissance du montant des études préalables (55 968,47 € HT – 66 938,29 € TTC) à intégrer au BP, en dépenses et en recettes, autorisent à l'unanimité, le président à signer ledit avenant,

❖ **BUDGET HUDOLIA 2013 - DM N° 1**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Les conseillers communautaires ont reçu pour leur complète information, un tableau récapitulatif des propositions de modifications du budget HUDOLIA – année 2013 -

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Brigitte ZINS, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité, la décision modificative n° 1 d'HUDOLIA, arrêtée aux sommes de :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	77 081,23 €
DEPENSES	77 081,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	- 53 718,18 €
DEPENSES	- 53 718,18 €

❖ BUDGET CCDH 2013 - DM N° 2

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Les conseillers communautaires ont reçu pour leur complète information, un tableau récapitulatif des propositions de modifications n° 2, du budget CCDH – année 2013 -

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité, la décision modificative n° 2 de la CCDH, arrêtée aux sommes de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	16 136,60 €
DEPENSES	16 136,60 €

❖ CFE 2014 : FIXATION DU MONTANT DES BASES MINIMUM

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Par Délibération n° 2013-057 du 26 septembre 2013, le Conseil Communautaire a fixé pour 2014 le montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), comme suit :

2 065 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes HT est inférieur à 100 000 €

3 051 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes HT est compris entre 100 000 € et 250 000 €, correspondant à un dégrèvement de 50% par rapport au seuil plafond de 6 102 €

4 576 € pour les autres contribuables, correspondant à un dégrèvement de 25% par rapport au seuil plafond de 6 102 €

L'article 1647 D du Code Général des Impôts, modifié par l'article 76 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 pour 2014 a fixé un nouveau barème de cotisation minimum de CFE pour 2014 et permet au Conseil Communautaire de revoir le montant des bases servant à l'établissement de la cotisation minimum. Le montant doit être établi selon le barème ci dessous, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 210 € et 500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 210 € et 1 000 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 210 € et 2 100 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 210 € et 3 500 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 210 € et 5 000 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 210 € et 6 500 €

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Brigitte ZINS, le conseil fixe à l'unanimité les bases servant à l'établissement des cotisations minimum comme suit :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1 000 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	2 100 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	3 500 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	5 000 €
Supérieur à 500 000 €	6 500 €

❖ **DOB POUR 2014 – BUDGET CCDH**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Les constatations et propositions soumises au débat et retranscrites ci-dessous, ont été intégralement communiquées à l'ensemble des conseillers communautaires.

« **En préambule**, permettez moi de signaler qu'au regard des discussions au Parlement sur la Loi de Finances 2014 et des informations de l'AMF sur la baisse du montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et sur le nouveau dispositif pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) minimum, il est aujourd'hui très difficile de préparer un Débat d'Orientation Budgétaire préalable au Budget Primitif.

Les principaux axes de la loi de finances de 2014, concernant principalement les Collectivités Territoriales :

*** La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales est confirmée :**

- **La baisse de l'enveloppe normée de 3,1% se traduit principalement par la baisse du montant de la DGF de 1,5 milliards d'euros,**

Une nouvelle baisse en 2015 de 1,5 milliards d'euros supplémentaires est maintenue

- **La baisse exceptionnelle de la CVAE,**

Au regard des dernières prévisions fournies par la FGFIIP, les prévisions de CVAE pour 2014 sont à la baisse. Pour notre intercommunalité, cela se traduit par une baisse de recettes de 6,66% soit 61 751 €

*** La poursuite de la mise en place de la péréquation (FPIC) :**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012 pour accompagner la réforme fiscale suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Son montant passe de 360 millions d'euros en 2013 à 570 millions d'euros en 2014, l'objectif étant d'atteindre en 2016, une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal soit 1 milliard d'euros.

Trois nouveaux aménagements de la Loi de Finances 2014

- 1°) Hausse de la pondération du critère du revenu par habitant de 20 à 25%
- 2°) Relèvement du plafonnement des prélèvements de 11 à 13% des recettes fiscales
- 3°) Relèvement du seuil minimal de l'effort fiscal de 0,75 à 0,85 pour être bénéficiaire du fonds est introduit à hauteur de 20 %. Cet aménagement ne concerne pas le bloc communal du Dourdannais.

*** L'aménagement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :**

L'instauration d'un nouveau barème de fixation de la base minimum de CFE avec six tranches (au lieu de 3). Ce nouveau barème s'appliquera au titre de la CFE 2014 par délibération prise avant le 21 janvier 2014.

L'AMF dénonce un coup porté aux finances locales et sollicite le report de l'ensemble du dispositif au 1^{er} janvier 2015.

Les collectivités devront afin de maintenir leurs recettes fiscales, soit faire face à cette perte de ressources, soit augmenter le taux de CFE (pour celles qui le peuvent et qui auront réussi à mesurer l'impact de l'article 57 du projet de Loi de Finances).

Les grandes orientations budgétaires 2014, peuvent se définir comme suit :

En fonctionnement :

✓ Le maintien au niveau du réalisé 2013 du budget de fonctionnement 2014 hors chapitre 012 « Charges de personnel » de façon à dégager une épargne brute permettant un autofinancement maximum de nos investissements.

Cette maîtrise de la section de fonctionnement est la condition indispensable au maintien de nos équilibres financiers, au regard de la diminution des dotations de l'Etat et des mesures fiscales qui viennent grever nos recettes.

Les Perspectives budgétaires

Comme pour 2013, il sera nécessaire en 2014 de continuer un vrai travail de réflexion sur les années à venir prenant en compte :

- La baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement et de notre Dotation d'Intercommunalité
- L'évolution de nos recettes de la Contribution Economique Territoriale et de notre fiscalité locale
- Le montant de notre dette
- L'évolution de notre capacité d'épargne nette
- Les effets de la péréquation entre les Collectivités Territoriales
- Les besoins de financement de nos équipements

Les équilibres financiers à prendre en compte

En fonctionnement :

- L'attribution de compensation versée aux communes prenant en compte les transferts de charges validés.

- La participation au SICTOM du HUREPOIX. (Opération neutre pour la CCDH)
- La participation au Pacte Sud-Essonne.
La CCDH mobilisera 60 000 € en 2014.
Pour mémoire, rappel des objectifs du Pacte :

*« Les Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix, de l'Etampois Sud-Essonne, de Entre Juine et Renarde, du Val d'Essonne et de la Vallée de l'École et l'Agence pour l'Economie en Essonne sont cosignataires **du PACTE territorial pour le développement du Sud-Essonne** ;*

Le PACTE est une contractualisation sur trois ans associant la Région et ses partenaires locaux dans une démarche multi partenariale de mise en place d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique. »

- Une participation à la gestion du centre aquatique dû à la SNC HUDOLIA jusqu'en juin 2014. A partir du 18 juin 2014, la gestion du Centre sera assurée par une Délégation de Service Public. La CCDH versera au délégataire une participation prévue dans le contrat.
- Des frais d'études liés à l'Aménagement du territoire (PADD, PLUi)

En Investissement :

- La concession d'aménagement pour la Zone d'activités Eco-Parc Dourdan Nord
- La participation à la réalisation du contournement Nord
- Le lancement des opérations liées au Contrat Communautaire avec :
 - √ L'étude de diagnostic de l'existant et la mise en œuvre de la requalification des voiries communautaires du Parc Lavoisier
 - √ L'étude de diagnostic de l'existant et la réalisation d'un schéma directeur pour les équipements sportifs.
La constitution de ce schéma directeur permettra d'éclairer le futur conseil communautaire sur l'établissement du Plan Pluriannuel d'investissement des deux prochaines mandatures.
- La prise en charge de l'aménagement de la Zone artisanale de la Pâture des Joncs (Sermaise) :
 - Acquisition des terrains
 - Création du « tourne à gauche »
- La réception des travaux d'aménagement du nouveau Centre de Loisirs de Saint Chéron,
- La transformation de l'aire de passage en aire des gens du voyage de 20 places dans le cadre du schéma départemental préfectoral,
- Le développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance
- La continuité de la réhabilitation des vestiaires et sanitaires des stades ainsi que l'amélioration des conditions de stockage des matériels
- Les autres investissements iront en priorité à des travaux de sécurité, d'hygiène et d'entretien dans les équipements de la CCDH et notamment le transformateur EDF du

gymnase les Closeaux en collaboration étroite avec la Commune de Saint Chéron. En effet, ce transformateur n'alimente pas que le gymnase.

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

a) Un ajustement des dépenses par rapport au budget 2013 au regard des dépenses effectuées pour les charges à caractère général (Chapitre budgétaire 011) et une continuité des actions menées en 2013.

b) Une prévision des dépenses de personnel (Chapitre budgétaire 012) en augmentation, compte tenu :

- de la création de postes pour le fonctionnement des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- de la prise en compte de l'augmentation de la rémunération des agents de Catégorie C de 7 à 8 Points par mois à compter du 1^{er} janvier 2014. Plus de 80% du personnel de la CCDH est concerné par cette mesure.
- de l'évolution des carrières du personnel (GVT)
- de la prise en charge à raison de 6 € par mois et par agent de la mutuelle santé et de la Garantie Maintien de salaire.

c) **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** prévu par le législateur confirme le principe d'une « solidarité » entre collectivités territoriales, ce qui permet une garantie des ressources. En 2013, la CCDH a contribué à ce fonds à hauteur de 2 052 000 €.

RECETTES

Ce budget primitif prendra en compte, une évolution probable des bases de 0,9% et l'estimation de la Contribution Economique Territoriale comprenant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Contribution Foncière des Entreprises et la fiscalité directe locale des impôts ménages.

Afin de valoriser la CVAE et la CFE et augmenter les ressources de la CCDH, il faut absolument réussir les programmes de développement économique, Eco-Parc Dourdan-Nord, Parc Lavoisier et la Pâture aux joncs à Sermaise, afin de créer des emplois et des ressources nouvelles pour notre budget.

Les recettes fiscales autres que les impôts directs

- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**)
- La Taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**)

Il est à noter que ces impositions sont gérées directement par les services de l'Etat et que la CCDH n'a aucune maîtrise sur les taux et les montants.

Les autres recettes :

Les principales autres recettes sont :

- Les recettes liées à la location de locaux d'activités
- Les recettes des centres de loisirs, des crèches et des multi-accueil (familles, CAF et Département)
- Les recettes liées au fonctionnement des équipements sportifs

Une rigueur budgétaire tant en dépenses qu'en recettes devra nous permettre d'inscrire un autofinancement qui d'une part couvrira la dette en capital et d'autre part financera une partie des dépenses d'investissement.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le bilan 2013 de la section d'investissement est très positif :

X La CCDH a acquis 2 véhicules électriques :

- Une Renault ZOE pour les services administratifs
- Un Piaggio de la Marque GOUPIL pour l'entretien des espaces verts

L'accueil du siège de la CCDH a été totalement repensé et modifié avec l'installation d'un poste d'accueil opérationnel et d'un mobilier adapté.

X Dans les centres de loisirs :

- **Le Diabolo à Les Granges le Roi :** Acquisition de meubles
- **La Marelle à Corbreuse :** Acquisition de mobilier et d'un babyfoot
- **La Garenne à Dourdan :** Acquisition de mobilier et pose d'une main courante
- **Les Sangliers à Saint Chéron :** Aménagement des nouveaux bâtiments et pose d'une rampe PMR

X Dans les gymnases :

- **Billiault à Dourdan :** Installation de buts de hand et acquisition de matériels espaces verts
- **Les Closeaux à Saint Chéron :** Mise en place protection murale, installation d'une serrure à code, travaux d'aménagement dans le logement du gardien, acquisition d'un souffleur, d'un perforateur et d'une perche élagueuse.
Remplacement du moteur de soufflage et du variateur sur le générateur d'air chaud du chauffage. Cette dépense importante a été prise en charge dans le cadre du P3 du contrat SOCCRAM.

X Sur les stades :

- **Dourdan :** Changement du transformateur EDF, installation d'abris de touche, acquisition d'un taille haies et d'une mono brosse
- **Roinville :** Travaux d'étanchéité des vestiaires

- **Les Granges le roi** : Création d'un terrain d'entraînement, réhabilitation et éclairage du terrain, installation d'un ballon d'eau chaude
- **Breux-Jouy** : Mise en place d'un pare ballons (2^{ème} tranche)
- **Sermaise** : Mise aux normes du chauffage
- **Saint Chéron** : Ravalement des vestiaires

X Dans les crèches et multi-accueil :

- **à Saint-Chéron** : Acquisition de transats, de poussettes et de rehausseurs
- **à Dourdan** : Acquisition de poussettes, de sièges autos, de lits, de rehausseurs, de parcs, de matériel pour le « soutien à la parentalité », de meubles à rideaux et d'un sèche linge
Mise en place de stores en salle de motricité
Rénovation des peintures,
- **Le Centre Aqualudique**

Des aménagements ont été nécessaires pour le bon fonctionnement du Centre, à savoir :

X Pose de nouveaux sèche-cheveux

X Changement d'une pompe de surpression chlore de la pataugeoire et du bassin aquatonique et d'une pompe de recirculation du bassin aquatonique

X Pose de barrières au niveau du parking

X Aménagements extérieurs

- Pose de 2 tables de ping-pong
- Installation de tables
- Pose de 8 poubelles bois
- Aménagement d'un terrain de volley

X Pose d'un silencieux à la cheminée de la chaufferie (suppression des nuisances sonores)

X Installation d'un volet roulant limitant l'accès aux bassins lors des séances de natation scolaire

- **Le Contrat Communautaire d'Aménagement et de Développement.**

Pour faire suite aux délibérations du Conseil Général validant le contrat communautaire et son avenant n°1, il y a lieu de terminer ou de lancer les programmes approuvés.

1^{er} programme : L'acquisition et la réhabilitation d'espaces tertiaires

Ce programme est terminé au 31 décembre 2012. Les services internes de la CCDH (Administration générale, Ressources Humaines, Finances, Action économique, CIAS) et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sont réunis au 17 rue Pierre Ceccaldi.

L'autre partie est réservée à la location à des micro entreprises ou à des professions libérales.

2^{ème} programme : La requalification d'espaces publics en zones d'activités

Date de notification : 21 décembre 2010 / Date d'achèvement des travaux : 20 Décembre 2016

Une étude de diagnostic est lancée ainsi que la définition des partages entre les communes et la CCDH.

3^{ème} programme : La réalisation d'ouvrage d'accès à un espace artisanal

Date de notification : 21 décembre 2010 / Date d'achèvement des travaux : 20 Décembre 2016

Les ressources internes de la CCDH se chargent des procédures administratives relatives à l'aménagement de cet espace.

La convention entre les propriétaires des terrains, Villaverde et la Mairie de Sermaise pour un partage financier du coût des travaux a été signée fin 2013.

L'avenant n°1 : La réhabilitation du gymnase Lino Ventura

Date de notification : 5 janvier 2011 / Date d'achèvement des travaux : 4 janvier 2017

Un diagnostic spécifique complet et précis est en cours.

- **Les travaux d'investissement courants**

Des travaux d'aménagement et d'amélioration de l'existant sont prévus dans les différents gymnases, sur les stades des communes de la CCDH, dans les centres de loisirs. Le montant 2013 s'est élevé à environ 600 000 €.

- **Les autres principaux projets à mettre à l'étude**

Ces projets devront être examinés par les commissions et validés par le bureau en fonction des capacités de financement

C) DETAIL PAR COMPETENCE

Le Service Sports

En 2014, de nombreux travaux d'entretien seront réalisés dans tous nos équipements sportifs (Mise aux normes des installations électriques, interventions diverses dans les gymnases, réparations dans les vestiaires des stades, entretien des espaces verts et de l'engazonnement des stades, traçage des terrains de sports avant matchs)

Les Centres de loisirs

Pour 2014, seule l'actualisation du prix du repas sera intégrée au prix de journée enfant à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le contrat de restauration donne entière satisfaction quant à la qualité des repas et notamment des viandes et des volailles.

Les services de la Petite Enfance

La CCDH a financé un schéma directeur de la petite enfance et de l'enfance approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Une de ses préconisations concerne la création de RELAIS

D'ASSISTANTES MATERNELLES pour aider les familles dans leurs démarches administratives et permettre une meilleure professionnalisation des assistantes maternelles du secteur privé.

Compte-tenu du nombre important d'assistantes maternelles, il est nécessaire de réaliser 2 RAM, l'un installé à Saint Chéron et le deuxième à Dourdan.

Pour ce qui concerne le RAM de Saint Chéron, des locaux communaux seront mis à disposition de la CCDH.

Pour ce qui concerne le RAM de Dourdan, 2 sites sont à l'étude.

L'aménagement du territoire et le développement économique

Il est prévu sur 2014 la mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par ailleurs, il sera poursuivi le développement des ZAE Lavoisier, Ecoparc Dourdan Nord et la Pâturage des Joncs.

Un suivi des entreprises sera établi afin de minimiser les fermetures dans les trois premières années et développer les entreprises de plus de 5 années d'activité.

Une stratégie sera également mise en place pour déterminer les filières que nous souhaitons développer sur notre territoire.

Le dossier du numérique devra être discuté et engagé par la nouvelle équipe

Enfin, quelle perspective pour la communication de l'entrepreneuriat auprès des jeunes publics ?

La communication

La lettre d'information aux habitants est enrichie par des dossiers thématiques sur des spécificités de notre territoire (Artisanat d'Art, Activités équestres,).

Le nouveau site de la CCDH est opérationnel depuis le 15 octobre 2013 à la satisfaction de tous

La Mission Locale

Une collaboration de proximité et efficace nous permettent de renforcer notre politique sur l'emploi et l'aide aux jeunes en difficulté. Le travail fourni par les conseillers et le suivi permanent des jeunes inscrits dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage semblent porter ses fruits.

Un rapport d'activités 2013 sera présenté en Conseil Communautaire.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Une gestion rigoureuse et une optimisation des services du CIAS nous permettent une stabilisation de la subvention d'équilibre.

Cette volonté n'entache en rien notre volonté d'aider et de soutenir la population en difficulté et de maintenir un lien social avec les personnes âgées et les handicapés.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire démontre la volonté de la CCDH de répondre présente sur son territoire, afin de conforter ses services à la population, tout en respectant l'exécution volontaire d'un budget responsable, sans dépenses inutiles et sans endettement excessif qui pourrait se révéler préjudiciable pour les années à venir.

Il convient aussi d'avoir en mémoire quelques chiffres :

- coût résiduel pour les centres de loisirs	540 000 €
- coût résiduel pour le sport (gymnases + stades)	500 000 €
- coût résiduel pour les services de la petite enfance	600 000 €
- subvention CIAS	460 000 €
- HUDOLIA – subvention d'équilibre -	600 000 €

Le Programme Pluriannuel d'Investissement :

Afin de définir une politique d'investissements et de financements sur les 5 ans à venir, une première prospective a été examinée en séminaire le 21 mars 2013 pour les membres du bureau.

Elle a permis une approche sur les contraintes budgétaires, les plannings et les modes de financement des opérations à mener sur le territoire de la CCDH. Complétée, elle servira de base de travail au futur conseil communautaire.

Il devra être tenu compte du « CONTRAT DE TERRITOIRE » qui lie en un **bloc communal**, la CCDH et les communes membres. »

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Jocelyne GUIDEZ, Brigitte ZINS, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Jeannick MOUNOURY,

Les membres du conseil donnent acte du déroulé du présent débat,

❖ DOB POUR 2014 – BUDGET HUDOLIA

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Les constatations et propositions soumises au débat et retranscrites ci dessous, ont été intégralement communiquées à l'ensemble des conseillers communautaires,

« Le Centre Aqualudique est géré dans le cadre d'un Marché de Prestations de services par la SNC HUDOLIA depuis le 17 juin 2011 pour une durée de 3 ans. Il arrive donc à échéance le 16 juin 2014. A partir du 17 juin 2014, le centre sera géré dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Les dépenses et les recettes seront payées ou encaissées directement par le délégataire.

La CCDH versera mensuellement une participation prévue à la signature du contrat

En 2014, le transfert sur le budget HUDOLIA des dépenses d'investissement effectuées sera effectif dès lors que l'intégralité des dépenses et recettes sera effectuée.

Pour 2014, au regard de l'évolution des fréquentations constatées en 2013 et des nouvelles activités qui seront proposées à la clientèle, la subvention d'équilibre devra rester stable. »

Après avoir entendu le rapporteur et l' intervention de Sophie d'AUX DE LESCOUT, les membres du conseil donnent acte du déroulé du présent débat.

❖ **AIRE DES GENS DU VOYAGE : adhésion au syndicat (SYMGHAV) et maîtrise d'œuvre pour la future aire**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

L'aire de passage des gens du voyage, de compétence communautaire vieillie particulièrement mal ; nous avons écrit au Préfet lui signifiant que nous fermerons l'aire en avril.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé par le conseil communautaire en avril dernier a retenu les travaux de rénovation de notre aire pour la transformer en AIRE D'ACCUEIL de 20 Places.

Pour s'engager dans cette procédure administrative et très technique, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer au « SYNDICAT MIXE GESTION HABITAT VOYAGEUR » qui sur le département de l'Essonne gère plusieurs aires.

De plus, le conseil décide de confier audit syndicat (SYMGHAV) la maîtrise d'œuvre de la future aire.

❖ **ZA – LA PATURE DES JONCS (commune de SERMAISE) - procédures administratives et acquisitions des terrains –**

Rapporteur : Jeannick MOUNOURY, Vice Président chargé du développement économique

Pour mémoire il est rappelé que l'un des volets du **contrat communautaire** obtenu le 3 décembre 2010 concernait le développement économique et plus particulièrement l'aménagement de la pâture des joncs à SERMAISE ;

Le subventionnement du CONSEIL GENERAL porte sur l'aménagement routier pour un montant de 40 500, € sur une dépense subventionnable de 90 000 €

Deux décisions ont été prises lors du conseil communautaire du 26 septembre dernier concernant d'une part l'acquisition des terrains nécessaires à la création de l'accès routier : parcelle ZA 3 d'une superficie de 2 000 m².

Et d'autre part, la signature d'une convention liant la CCDH, VILLAVERTÉ ET LA COMMUNE DE SERMAISE, afin de régler définitivement la partie administrative liée aux participations de chacun.

Une nouvelle fois, le dossier revient devant le conseil afin de poursuivre l'acquisition des terrains et engager les procédures administratives permettant de réaliser cette zone d'activités dans les plus brefs délais.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Pascal JAVOURET, Dominique ECHAROUX, Marie-Thérèse LEROUX, les membres du conseil, à l'unanimité, (Gérard HAUTEFEUILLE n'a pas pris part au vote), autorisent le président à négocier l'achat des terrains en tenant compte de l'avis des services fiscaux et à engager les procédures administratives et techniques (plans topo, bornage, études de sols, urbanisme, permis d'aménagement...).

Bien entendu, le conseil connaîtra de nouveau ce dossier pour l'achat de chacune des parcelles.

❖ **PACTE SUD ESSONNE (2nd rdv de l'emploi)**

Rapporteur : Jeannick MOUNOURY, Vice Président chargé du développement économique

POUR MÉMOIRE : Les Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix, de l'Etampois Sud-Essonne, Entre Juine et Renarde, du Val d'Essonne et de la Vallée de l'École et l'Agence pour l'Economie en Essonne sont cosignataires **du PACTE territorial pour le développement du Sud-Essonne ;**

Le PACTE est une contractualisation sur trois ans associant la Région et ses partenaires locaux dans une démarche multi partenariale de mise en place d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de développement économique, et aux côtés de l'Agence pour l'Économie en Essonne, animatrice de la démarche, les Communautés de Communes ont validé un programme d'actions organisé autour de quatre orientations stratégiques :

- Axe 1 : accompagnement des entreprises stratégiques en Sud-Essonne
- Axe 2 : optimisation des conditions d'accueil et d'implantation des entreprises
- Axe 3 : structuration de nouvelles filières de l'économie verte
- Axe 4 : accroissement des services aux actifs

Ces quatre axes stratégiques du Pacte pour le développement du Sud-Essonne sont déclinés en 13 actions et 20 sous-actions.

L'ensemble des partenaires signataires du Pacte se sont entendus sur la composition de groupes de travail et sur l'identification de chefs de file pour la mise en œuvre opérationnelle des actions et sous-actions.

Le chef de file collégialement identifié est amené à travailler sur l'ensemble du territoire couvert par le Pacte et en coordination avec tous les EPCI concernés et l'Agence pour l'Économie en Essonne.

Ainsi, les Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix, d'Entre Juine et Renarde, de l'Etampois Sud-Essonne, du Val d'Essonne et des 2 Vallées et l'Agence pour l'Economie en Essonne ont signé le 18 septembre 2013 une convention de partenariat concernant la mise en œuvre des «Rendez-vous de l'Emploi en Sud-Essonne » inscrits au plan d'action du Pacte Sud-Essonne.

L'enjeu des «Rendez-vous de l'Emploi en Sud-Essonne » est d'apporter une réponse collective à l'entreprise et au demandeur d'emploi dans un souci d'efficacité et de lisibilité et dans une logique de mutualisation et d'évitement de mobilisation excessive des partenaires.

CINQ « Rendez-vous de l'Emploi », répartis dans les 5 communautés de communes signataires du Pacte sud-Essonne, sont planifiés sur 3 ans.

Conformément aux dispositions de la convention conclue le 18 septembre 2013, la première édition s'est déroulée le 7 novembre 2013 à Dourdan

Quelques chiffres clés des « Rendez-vous de l'Emploi » du 7 novembre 2013 :

- 31 offres d'emplois proposées par 18 entreprises du sud-Essonne

- 97 sessions de « job-dating » programmés
- 8 recrutements fermes à 15 jours, 23 seconds rendez-vous en cours
- 25 participants à la conférence animée par le Greta et l'AFPA sur la « formation professionnelle tout au long de sa vie »
- 15 entreprises présentes à la conférence animée par la CCI Essonne sur la formation.

Compte tenu de la situation en matière d'emploi, de la spécificité du territoire en matière de profils des demandeurs d'emploi et des entreprises et des résultats positifs de la première édition, les Parties à la présente convention ont décidé de poursuivre leur partenariat autour de l'édition de deux nouveaux «Rendez-vous de l'Emploi en Sud-Essonne » en 2014.

C'est ainsi que, conformément à l'article 5 de leur convention de partenariat du 18 septembre 2013, les Parties se sont retrouvées afin de convenir du présent avenant à cette convention.

La proposition d'avenant soumise à l'examen du conseil communautaire de ce jour, concerne une 2^{ème} et une 3^{ème} édition des RENDEZ VOUS DE L'EMPLOI, qui se dérouleront :

=> Le 2ème rendez-vous, le 11/02/14 à BOUTIGNY SUR ESSONNE

=> Le 3ème rendez-vous le 13/05/14 à ETAMPES

Après avoir entendu le rapporteur fixant notamment les participations financières, les membres du conseil communautaire, autorisent, À L'UNANIMITÉ, l'avenant à la convention du 18 septembre 2013 et chargent le président de le signer conjointement avec les 4 intercommunalités regroupées dans le PACTE SUD ESSONNE,

❖ **PETITE ENFANCE : conventions d'objectifs avec la CAF (4 établissements)**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice Présidente chargée de l'enfance,

Dans le cadre de la compétence « Petite Enfance », la Caisse d'Allocations Familiales soutient financièrement le développement et le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Afin de bénéficier de la prestation de service unique (PSU) pour les deux multi-accueil et le service d'accueil familial gérés par la CCDH, il convient de signer quatre conventions avec la CAF, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de cette prestation, pour chaque type et lieu d'accueil.

Ces quatre conventions sont conclues pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, le Président à signer les conventions d'objectif et de financement - Prestation de Service Unique n^{os} 108-2013 pour le multi-accueil « Les Sucres d'Orge », 109-2013 pour la halte-garderie « Les p'tit Câlines », 110-2013 pour le service d'accueil familial « À petits pas » et 111-2013 pour le service d'accueil familial «Les p'tit Câlines », avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2015,

Jocelyne GUIDEZ indique que le CONTRAT ENFANCE JEUNESSE vient de nous parvenir, c'est une bonne nouvelle pour la communauté de communes car ce contrat concerne l'ensemble du territoire communautaire et prend effet depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 ; il nous aidera à financier notamment les RAM.

❖ **ETAT DES POSTES AU 1ER Février 2014**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

=> DEUX ANIMATEURS, travaillant sur la commune de SAINT-CHERON ont actuellement deux employeurs : la CCDH et LA COMMUNE de SAINT CHERON ;

Pour permettre à ces deux animateurs de poursuivre leurs activités dans une situation administrative plus adaptée, il vous est proposé de créer DEUX POSTES « ADJOINT D'ANIMATION » - 35H - à charge pour la CCDH de se faire rembourser par la commune de SAINT-CHERON, la part qui lui incombe -

Pour mémoire, il est rappelé qu'une convention lie la CCDH et la commune de SAINT- CHERON pour l'ensemble des animateurs qui sont affectés à la fois au centre de loisirs et au périscolaire.

A l'unanimité, le conseil approuve l'ETAT DES POSTES de la collectivité, lui permettant de faire fonctionner ses services.

❖ **AMENAGEMENT NUMÉRIQUE – modification des statuts pour prendre la compétence -**

Rapporteur : Denis MOUNOURY, Vice président - référent numérique

Le projet d'aménagement numérique du territoire essonnien va rentrer dans sa phase opérationnelle, avec le lancement de travaux de l'étape intermédiaire de la « montée en débit ».

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) a été voté le 12 mars 2012 par l'assemblée délibérante du CONSEIL GENERAL ;

Pour être l'interlocuteur du CONSEIL GENERAL, Il convient que la communauté de communes ait compétence en matière d'« aménagement numérique ».

C'est pourquoi, il vous sera proposé de modifier les statuts de la CCDH pour acquérir cette compétence.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Olivier LEGOIS, Pascal JAVOURET, les membres du conseil, à l'unanimité des votants (abstentions de Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS) décident la modification des statuts de la CCDH, afin d'y introduire une DIXIÈME RUBRIQUE dans l'article 4 « **AMENAGEMENT NUMERIQUE** » ainsi libellé :

« 4.10 AMENAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE (horizon 2022)

- **Etablir et exploiter, par réalisation ou par acquisition, des infrastructures permettant l'accès au haut débit et très haut débit,**

- **Mettre les infrastructures ou les réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,**

- Garantir l'utilisation partagée des infrastructures - établies ou acquises - et le respect du principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés de communications électroniques, »

Chacune des communes doit maintenant porter un avis sur cette modification des statuts, la décision finale revenant au Préfet,

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

BUREAU (2ème et 4ème mercredi du mois) 8 H 30

Mercredi 5 février
Mercredi 12 février
Mercredi 5 mars

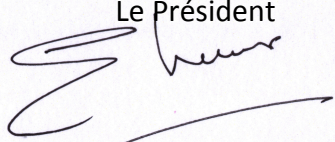
COMMISSIONS

ENFANCE : 28 janvier 18H30
FINANCES : 13 février 18H30
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 12 février - 18H30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 20 FEVRIER	GRANGES LE ROI (BP)
Jeudi 13 MARS	SAINT-CHERON (DSP HUDOLIA) - 19H00

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 21 janvier 2014 à 23H00 -

Le Président

Dominique ECHAROUX